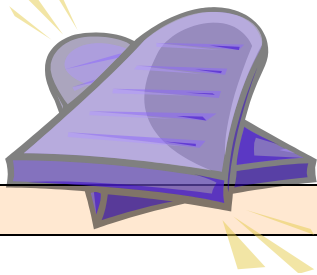


“La loi de Jéhovah est parfaite”



Psaumes 19:7

© Que dit la Bible.fr

A PROPOS de la Loi mosaïque, on entend souvent dire : “la loi de Dieu est pesante, elle contient trop de lois”, “ces lois ont été ajoutées par les hommes aux Dix Commandements et n'ont, de ce fait, que peu d'intérêt. Elles ne viennent pas de Dieu.” Partagez-vous ces avis ? La Loi Mosaïque composée de quelque 600 lois vient-elle de Dieu ou des hommes ? Présente-t-elle un intérêt pour les chrétiens d'aujourd'hui ? Que peut-on retirer des multiples principes qu'elle contient ?

Un ajout venant des hommes ?

D'où vient la Loi ? A-t-elle fleuri dans l'esprit de quelques humains ou vient-elle de Dieu ? Quand Moïse reçut l'ordre de monter au mont Sinaï, Jéhovah prononça “toutes ces paroles”, les Dix Commandements, et les grava sur des tablettes de pierre (Exode 20:1-17.) Mais ses “paroles” ne s'arrêtèrent pas là. Il invita Moïse à exposer devant tout Israël les “décisions judiciaires” qu'il prononça par la suite (Exode 21:1.) Après cela, “Moïse vint raconter au peuple toutes les paroles de Jéhovah et toutes les décisions judiciaires [...]. Moïse écrivit donc toutes les paroles de Jéhovah.” — Exode 24:3, 4.

Ainsi naissait la Loi, paroles que Dieu lui-même donna aux Israélites. Celles-ci constituaient en fait une “alliance” entre Dieu et son peuple, que Moïse valida en faisant l'aspersion du sang des taureaux offerts en sacrifice. — Exode 24:7, 8.

Il est vrai que la Loi mosaïque contient de nombreux textes et commandements. De ce fait, beaucoup la jugent pesante et compliquée. Mais si un code de plus de 600 lois vous paraît impressionnant, “songez qu'à la fin du XX^e siècle les lois fédérales des Etats-Unis remplissaient 150 000 pages et que ce mastodonte continue de s'alourdir de 600 nouvelles lois tous les deux ans. Pour ce qui est du volume, la Loi mosaïque fait donc figure de naine à côté des législations humaines.”¹

Cependant, des choses ont bel et bien été ajoutées à la Loi. Certains enseignants de la Loi qui affirmaient

marcher sur les traces d'Ezra, scribe fidèle du V^e siècle avant notre ère, fondèrent ce qui fut appelé la “Grande Synagogue”, laquelle avait notamment pour principe de faire “une haie à la Torah [la Loi].” Voulant empêcher le peuple de transgresser la Loi, ils inventèrent d'autres lois appelées “Loi orale”. Vers 200 avant notre ère, la loi orale commençait à prendre de plus en plus d'importance dans la vie des Juifs. Peu à peu, la pensée humaine l'emporta sur la pensée divine, si bien que cette “haie” finit par étouffer la Loi qu'elle était sensée protéger.

Une des raisons pour lesquelles la Loi paraît pesante est que les chefs religieux se saisissaient constamment de préceptes des Ecritures qu'ils poussaient ensuite à l'extrême. *La Tour de Garde* du 1^{er} septembre 1996, page 12, en mentionne certains exemples : “Là où la Loi mosaïque encourageait les Juifs à se tenir séparés des autres nations, les rabbins prêchaient une forme de mépris irraisonné pour tout ce qui n'était pas juif. Ils enseignaient qu'un Juif ne devait pas laisser ses bêtes dans une auberge tenue par un Gentil, car les Gentils étaient “suspects de bestialité”. Il n'était pas permis à une Juive d'aider une Gentile à accoucher, car elle aurait ainsi “contribué à mettre au monde un enfant pour l'idolâtrie”. Se méfiant avec juste raison des gymnases grecs, les rabbins interdisaient tout exercice de gymnastique. L'Histoire a montré que tout cela n'a guère protégé les Juifs des croyances gentiles. En fait, les Pharisiens eux-mêmes en sont venus à enseigner la doctrine païenne grecque de l'immortalité de l'âme ! — Ézékiel 18:4.

“Les Pharisiens ont également dénaturé les lois sur la purification. On disait qu'ils seraient allés jusqu'à purifier le soleil s'ils l'avaient pu. Selon leur loi, le fait de tarder à “satisfaire un besoin naturel” souillait un homme. Se laver les mains devint un rituel compliqué régi par des règles qui précisaient quelle main devait être lavée la première, et comment. Les femmes étaient considérées comme particulièrement impures. En se fondant sur le commandement des Ecritures de ne “s'approcher” d'aucune parente selon la chair (en réalité, une loi contre l'inceste), les rabbins décrétèrent qu'un mari ne devait pas marcher derrière sa femme, ni

¹ Voir le livre *Approchez-vous de Jéhovah*, page 129, publié par les Témoins de Jéhovah.

parler avec elle sur la place du marché. — Lévitique 18:6.

“Il est notoire également que la loi orale avait travesti la loi sur le sabbat d’une manière absurde. Dieu avait donné à Israël un commandement simple, celui de n’accomplir aucun travail le septième jour de la semaine (Exode 20:8-11). Or, par la suite, la loi orale a défini jusqu’à 39 *catégories* de travaux interdits, comme faire et défaire un nœud, coudre deux points ou écrire deux lettres hébraïques. Chacune de ces catégories était elle-même régie par une infinité de règles. Quels nœuds étaient interdits, et lesquels étaient autorisés ? À ces questions, la loi orale répondait par des prescriptions arbitraires. Guérir quelqu’un a fini par être considéré comme un travail interdit. Par exemple, on n’avait pas le droit de réduire une fracture pendant le sabbat. Un homme qui souffrait d’un mal de dents pouvait utiliser du vinaigre pour assaisonner sa nourriture, mais il ne devait pas l’aspirer entre ses dents, car il risquait ainsi de guérir celle qui était malade !

“Noyée sous des centaines de règles d’origine humaine, la loi sur le sabbat perdait sa signification spirituelle pour la majorité des Juifs. Quand Jésus Christ, le “Seigneur du sabbat”, a accompli des miracles aussi spectaculaires que réconfortants le jour du sabbat, les scribes et les Pharisiens n’en ont pas été touchés. Tout ce qu’ils ont vu, c’est que Jésus semblait ne pas tenir compte de leurs prescriptions. — Matthieu 12:8, 10-14.”

À quoi servait la Loi ?

Mais quel était le but de la Loi ? Elle a été donnée à Israël pour “rendre les transgressions manifestes, jusqu’à ce qu’arrive la semence à qui la promesse avait été faite.” (Galates 3:19). L’apôtre Paul dit en effet : “Je n’aurais pas appris à connaître le péché s’il n’y avait pas eu la Loi ; et, par exemple, je n’aurais pas connu la convoitise si la Loi n’avait pas dit : “Tu ne dois pas convoiter.” ” (Romains 7:7). Elle rendait donc les Juifs sincères conscients de leur état de pécheurs (aucun d’entre eux ne pouvait la suivre parfaitement) et de leur besoin d’un Racheteur. Les sacrifices offerts sous la Loi préfiguraient d’ailleurs ce rachat qui deviendrait complet et définitif grâce à Christ. — Hébreux 10:5-11 ; Jean 1:29.

Le code de lois dicté par Dieu avait aussi pour but de faire une séparation entre la nation juive et les nations qui les entouraient (Ephésiens 2:14, 15). Ainsi, elle empêchait le peuple de Dieu de se souiller avec les pensées et les pratiques païennes. Le simple fait de limiter les mariages au sein de la nation Israélite allait préserver cette lignée si importante qui devait mener au Christ. La non observance de cette loi pouvait donc

avoir des conséquences graves. Ce commandement protégeait également les Israélites sur le plan individuel. En effet, si l’un d’eux se mariait avec une femme païenne, il risquait de se laisser détourner du culte pur, et de servir d’autres dieux. Il provoquerait de ce fait la colère de Dieu, qui réclame un service sans partage. — Exode 20:3 ; Deutéronome 7:3, 4.

Enfin, point relié au premier, la Loi mosaïque était un “précepteur menant à Christ” (Galates 3:24). “La Loi était comme un tuteur menant un enfant à l’instructeur dont il a besoin. Cet instructeur serait le Messie, ou Christ (Hébreux 7:26-28 ; 9:9, 16-22 ; 10:1-4, 11). Lorsqu’elle aurait atteint son but, l’alliance de la Loi prendrait fin. — Galates 3:24, 25 ; Romains 7:6.”²

“Le commandement est saint, et juste, et bon.”

“La Loi, elle, est donc sainte, et le commandement est saint et juste et bon.” Ainsi s’est exprimé l’apôtre Paul en Romains 7:12. Mais en quoi, précisément, la Loi mosaïque était-elle bonne ? Beaucoup, en effet, la perceivent comme une suite de règles et d’interdits tout justes bons à enfermer dans un carcan.

Tout d’abord, la Loi donnait une instruction essentielle. “Plutôt que de commander les Israélites comme des robots, Jéhovah les a *enseignés* au moyen de lois (Psaume 119:33-35 ; Isaïe 48:17). Le mot hébreu pour “loi”, *tôrah*, signifie d’ailleurs “instruction”. Qu’enseignait la Loi ? Tout d’abord, que les Israélites avaient besoin du Messie, qui les rachèterait de leur condition de pécheurs (Galates 3:24). Elle enseignait également la crainte de Dieu et l’obéissance. Par ailleurs, conformément à la promesse faite à Abraham, les Israélites devaient être des témoins de Jéhovah pour toutes les nations. La Loi leur enseignerait donc un code de conduite noble, élevé, qui ferait honneur à Jéhovah ; il aiderait Israël à se tenir à l’écart des pratiques corrompues des nations qui l’entouraient. — Lévitique 18:24, 25 ; Isaïe 43:10-12.”³

Le code écrit régissait de nombreux domaines de la vie : le culte, le gouvernement, la moralité, la justice et même l’alimentation et l’hygiène. Cependant, la Loi ne se résumait pas à un recueil de froides prescriptions. Elle portait l’emprunte de la bonté et de la miséricorde de Dieu. Voyons comment.

“La Loi encourageait la miséricorde et la compassion, surtout envers le petit et le faible. Les veuves et les orphelins faisaient l’objet d’attentions particulières (Exode 22:22-24). Les animaux utilisés pour le travail ne devaient pas être traités avec cruauté. Les droits

© Que dit la Bible.fr

² *La Tour de Garde* du 1^{er} février 1989, page 13.

³ *La Tour de Garde* du 1^{er} septembre 1996, page 9.

La Loi que Jéhovah a transmise à Moïse était parfaite

fondamentaux de la propriété étaient reconnus (Deutéronome 24:10 ; 25:4). La Loi exigeait la peine de mort pour le meurtrier, mais elle laissait place à la miséricorde en cas d'homicide accidentel (Nombres 35:11). Dans le cas de certains délits, il semble que la sévérité de la peine était laissée à la discrétion des juges israélites, qui tenaient compte de l'attitude du coupable. — Voir Exode 22:7 et Lévitique 6:1-7.”

“La Loi mosaïque mettait également l'accent sur l'amour. Nous imaginons-nous aujourd'hui un pays qui imposerait *l'amour* dans sa constitution ? La Loi mosaïque ne se bornait pas à interdire le meurtre ; elle donnait ce commandement : “Tu dois aimer ton compagnon comme toi-même.” (Lévitique 19:18). Elle ne se limitait pas à défendre qu'on traite injustement le résident étranger ; elle commandait : “Tu dois l'aimer comme toi-même, car vous êtes devenus des résidents étrangers au pays d'Égypte.” (Lévitique 19:34). Elle ne se contentait pas de proscrire l'adultère ; elle ordonnait au mari de réjouir sa femme (Deutéronome 24:5). Dans le seul livre du Deutéronome, le verbe *aimer* ou ses dérivés apparaissent une vingtaine de fois. Jéhovah assurait les Israélites que lui-même les avait aimés, qu'il les aimait encore et qu'il continuerait de les aimer (Deutéronome 4:37 ; 7:12-14). “Tu dois aimer Jéhovah ton

Dieu de tout ton cœur, et de toute ton âme, et de toute ta force vitale”, était sans conteste le plus grand commandement de la Loi mosaïque (Deutéronome 6:5). Jésus a d'ailleurs dit que toute la Loi était suspendue à ce commandement, ainsi qu'à celui d'aimer son prochain (Lévitique 19:18 ; Matthieu 22:37-40). On comprend donc que le psalmiste ait écrit : “Combien j'aime ta loi, oui ! Tout au long du jour elle occupe mes pensées.” — Psaume 119:97.”⁴

“Ces prescriptions détaillées relatives à la vie quotidienne avaient un but noble : faire d'Israël un peuple pur, sur les plans physique, spirituel, mental et moral. Par exemple, les lois ordonnant aux Israélites de se baigner, d'enterrer leurs excréments, de mettre en quarantaine ceux qui avaient une maladie contagieuse et de s'abstenir de certains aliments favorisaient toutes la santé et la pureté physique. — Exode 30:18-20 ; Lévitique chapitre 11 ; 13:4, 5, 21, 26 ; 15:16-18, 21-23 ; Deutéronome 23:12-14.”

“La Loi favorisait aussi la pureté mentale des Israélites. Par exemple, ses prescriptions concernant la vie intime du couple contribuaient à élever les pensées de l'homme (Lévitique 15:16-33). Les Israélites apprirent

à se dominer dans le domaine sexuel, à ne pas céder à la passion débridée comme le faisaient les Cananéens. La Loi apprenait même à ceux qui l'observaient à maîtriser leurs sentiments et leurs désirs, car elle condamnait la convoitise. — Exode 20:17.”⁵

Le Christ et la Loi

Jésus déclara : “Ne pensez pas que je sois venu pour détruire la Loi ou les Prophètes. Je suis venu, non pour détruire, mais pour accomplir.” (Matthieu 5:17.)

Jésus aimait et respectait la Parole écrite de Dieu. Il n'y a pas désobéit et n'a jamais prêché la non observance d'une quelconque de ses parties. Au contraire, il l'observa de manière infallible, jusqu'à la mort. De plus, sa mort sacrificielle accomplit les types prophétiques qu'étaient les sacrifices d'animaux prévus par la Loi. — Daniel 9:26, 27 ; Hébreux 10:1-9.

Non seulement Jésus accomplit la lettre de la Loi, mais aussi l'esprit qu'elle renfermait. “Alors que la Loi condamnait les péchés, Jésus dénonça les sentiments et les pensées qui motivent ces mauvaises actions. Par exemple, la loi de Dieu interdisait le meurtre et l'adultère, mais Jésus montra que rester courroucé contre quelqu'un et regarder une femme avec convoitise sont les dispositions d'esprit qui nous amènent à commettre de tels péchés (Matthieu 5:21, 22, 27, 28 ; Jacques

1:13-15).”⁶

Plutôt que d'ajouter de nouvelles prescriptions à la Loi mosaïque, Jésus montrait aux Juifs comment ils auraient dû l'appliquer : avec équilibre et miséricorde. Un jour, une femme qui souffrait d'un flux de sang approcha Jésus. Selon la Loi mosaïque, elle rendait impure toute personne qu'elle touchait (Lévitique 15:25-27). Si Jésus avait appliqué les termes stricts de la Loi, sans compassion, il l'aurait condamnée. Bien au contraire, et comprenant son désespoir, il fit en la circonstance la démonstration du plus grand précepte de la Loi : l'amour. Il guérit cette femme et lui adressa des paroles consolantes (Marc 5:25-34). Jésus avait vu au-delà de son geste en apparence contraire à la Loi.

Parce qu'il était parfait, Christ a été le seul homme capable de suivre sans aucune défaillance la Loi. Le sacrifice de sa vie humaine parfaite et sa fonction de Roi et de Grand Prêtre sont les réalités que la Loi annonçait. L'apôtre Paul a rappelé aux chrétiens du premier siècle que “la Loi possède une ombre des bonnes choses à venir, mais non la substance même des

© Que dit la Bible.fr

⁵ La Tour de Garde du 1^{er} novembre 1987, page 12, 13.

⁶ La Tour de Garde du 1^{er} juillet 1978, page 29.

⁴ La Tour de Garde du 1^{er} septembre 1996, page 10.

Mesure d'hygiène

“Selon [la] Loi, celui qui touchait un cadavre humain devenait impur ; il devait se purifier, ce qui l'obligeait à se baigner et à laver ses vêtements. La durée de son impureté était de sept jours, durant lesquels il ne devait avoir aucun contact physique avec les autres. Quiconque était touché par cette personne impure devenait également impur jusqu'au soir. Ces mesures de protection empêchaient que les vivants soient contaminés par les cadavres et qu'une personne en contamine une autre. — Nombres 19:11-22.”

La Tour de Garde du 15 juin 1975,
page 359.



choses”. En offrant sa vie en sacrifice, Jésus a remplacé les sacrifices d’animaux – qui ne pouvaient enlever complètement le péché – de façon définitive (Hébreux 10:1-12 ; voir aussi Hébreux 9:28). Voilà pourquoi Paul a dit aux Romains que “Christ est la fin de la Loi” (Romains 10:4). La Loi était temporaire, elle devait mener à Christ et à la foi.

Les chrétiens et la Loi

Etant donné que Christ est la “fin de la Loi”, les chrétiens ne sont plus “sous la Loi, mais sous la faveur imméritée.” (Romains 6:14.) Ils ne sont plus déclarés justes en raison des œuvres de la Loi, mais en raison de leur foi dans le sacrifice rédempteur de Christ, grâce à la faveur imméritée de Dieu (Romains 3:28 ; 11:6). Les chrétiens ne sont donc plus tenus de suivre les préceptes de la Loi mosaïque. Cela veut-il dire pour autant que la Loi n'a aucune valeur et qu'ils n'ont plus de loi à respecter ?

L'apôtre Paul répond en affirmant qu'il était lui-même “sous la loi à l'égard de Christ” (1 Corinthiens 9:21). Quand il disait qu'il n'aurait pas appris à connaître la convoitise si la Loi ne disait pas “tu ne dois pas convoiter”, Paul reconnaissait la valeur de la Loi. En réalité, le fondement de la Loi était toujours en vigueur. L'esprit de la Loi devait continuer de guider les vrais chrétiens. Du reste, l'idolâtrie, le meurtre, le vol, la convoitise, l'adultère et la fornication sont toujours condamnés dans le système chrétien (Matthieu 26:52 ; Éphésiens 4:28 ; 5:3, 5 ; Colossiens 3:5 ; Hébreux 13:4 ; 1 Jean 5:21). Les principes qui ont conduit à l'élaboration de la Loi restent valables. Ces principes, les chrétiens sont tenus de les observer.

Quand on l'examine attentivement, on perçoit la grande sagesse des principes renfermés dans la Loi mosaïque. Jéhovah l'a utilisée pour enseigner des notions fondamentales d'amour et de pureté aux Israélites. Les chefs religieux Juifs de l'époque de Jésus, et ceux qui les avaient précédé, prônaient une application rigoriste de la Loi et davantage encore des multiples règles que des hommes avaient ajoutées, parce qu'ils n'avaient pas compris que leur cœur aurait dû saisir l'essence même de la Loi. Ils en ont fait une mauvaise utilisation.

Comme nous l'avons vu, les chrétiens ne sont plus soumis à la Loi mosaïque, mais ils le sont toujours quant aux *principes* élevés de moralité et de pureté qu'elle contient. S'ils se laissent guider par l'amour de Dieu et du prochain, les plus grands commandements selon Jésus (Matthieu 22:37-39), ils n'auront pas besoin d'une multitude de règles à suivre. Ils comprennent que l'amour est la base de toute loi divine. Comme le disait l'apôtre Paul : ‘L'amour est l'accomplissement de la loi.’ Puissions-nous réjouir le cœur de

Des lois qui favorisaient la miséricorde, l'amour et l'impartialité dans le jugement

La Loi mosaïque n'était pas un recueil de règles rigides et implacables. Au contraire, comme l'écrivait David sous inspiration, “la loi de Jéhovah est parfaite”. — Psaume 19:7.

Alors que les lois modernes paraissent parfois être plus indulgentes et clémentes envers les malfaiteurs que soucieuses des victimes, la Loi exigeait le dédommagement des victimes, dans le cas d'un vol, par exemple. — Exode 22:7 ; Lévitique 6:1-7.

La Loi se montrait miséricordieuse en reconnaissant que toute mauvaise action n'est pas forcément délibérée. Ainsi, l'homicide par accident n'avait pas à rendre âme pour âme si, conformément à la loi, il s'enfuyait dans l'une des villes de refuge prévues à cet effet en Israël. Le coupable bénéficiait de la miséricorde divine tout en prenant conscience de la grande valeur de la vie humaine. — Nombres 15:30, 31 ; 35:12-25.

La Loi protégeait les droits de l'individu. Par exemple, elle interdisait à un créancier de pénétrer chez un débiteur pour saisir un objet comme gage. Il devait attendre dehors qu'on le lui apporte. L'inviolabilité du foyer était ainsi préservée. Si le créancier prenait en gage le vêtement de dessus du débiteur, il devait le lui restituer dès le coucher du soleil, car le débiteur risquait d'en avoir besoin pour se tenir chaud la nuit. — Deutéronome 24:10-14.

La Loi protégeait également les femmes, les enfants et la famille. Les parents devaient accorder une attention constante à leur enfants et leur donner une instruction spirituelle (Deutéronome 6:6, 7). Elle proscrivait toute forme d'inceste sous peine de mort (Lévitique, chapitre 18). Elle condamnait l'adultère, qui, si souvent, brise la famille, détruisant chez ses membres le sentiment de sécurité et de dignité. Elle prenait grand soin des veuves et des orphelins, qu'elle interdisait strictement de maltraiter. — Exode 20:14 ; 22:22-24.

Si la polygamie et le divorce étaient autorisés, à cause du “cou raide” et de la “dureté de cœur” des Israélites, la Loi en réglementait la pratique pour éviter tout abus (Exode 32:9 ; Deutéronome 21:15-17 ; 24:1-4). Cependant, ce n'est pas Dieu qui a institué la polygamie.

Enfin, la Loi plaçait l'amour avant tout le reste. Elle touchait aux mobiles profonds, chose que les lois humaines sont incapables de contrôler. Les Israélites devaient aimer les résidents étrangers, les pauvres et les affligés, en leur apportant un soutien matériel et en ne profitant pas de leurs faiblesses. Même les bêtes de somme devaient être traitées avec bonté et considération. — Exode 23:6 ; Lévitique 19:14, 18, 33, 34 ; Deutéronome 22:4, 10 ; 24:17, 18.

Quelle autre nation a jamais reçu un tel code de lois ?

“Approchez-vous de Jéhovah”, pages 133-137.

Jéhovah en ayant la loi du Christ à l'œuvre en nous. Nous aurons ainsi la perspective de vivre éternellement dans le Paradis restauré, quand les humains atteindront la perfection, quand plus personne ne transgressera la loi. — Romains 13:10.

